



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-19655>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **24-19655**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-18446

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Semitan

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 31468496000045

Ville : Nantes

Code postal : 44046

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 44

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre - SEMITAN : Audit technique des bâtiments

Code CPV principal - Descripteur principal : 71356200

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La SEMITAN souhaite mener un audit technique des bâtiments qu'elle exploite afin d'en améliorer la qualité et en garantir la conformité. L'objectif est de pouvoir assurer la performance, la durabilité et la sécurité des bâtiments. L'audit technique doit pouvoir faire ressortir les anomalies, les risques potentiels ainsi que les opportunités d'amélioration. La présente consultation est un accord-cadre mono attributaire. Chaque mission fait l'objet d'un bon de commande de la SEMITAN définissant l'objet de la prestation et le délai afférent. Le détail complet des prestations figure au CCTP. Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 400 000 euros HT, sur l'ensemble de la durée de l'accord-cadre, conformément à l'article R. 2162-4 2° du code de la commande publique. Cet accord cadre sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande conformément à l'article R. 2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 13/03/2024 à 12h00, lire 20/03 /2024 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/02/2024